

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 25 mars 2015.

L'an deux mil quinze et à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le dix-huit mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, M. CHARLES Christian, Mme DUMONT Francine, Mme GARCIA Sandra, M. JANNIER Pascal, Mme LEGOUX Coralie, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine, M. ROUSSEAU Philippe.

Absents : Mme GILLES Céline, pouvoir à M. BROCH Gilbert

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

I) SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le Conseil régional de Bourgogne en vue d'instruire une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme dans le cadre d'ECO VILLAGES AVENIR Opération « Eco Villages ».

II) PROPOSITION D'ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « VILLAGE AVENIR » MISE EN PLACE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide, dans le cadre d' ECO VILLAGES AVENIR opération « Eco Villages » mise en place par le Conseil régional de Bourgogne en vue de créer des logements locatifs par la réhabilitation de bâtiments anciens, de faire l'offre d'achat suivante à Mesdames Emmanuelle Trévalinet et Sarah Zerbib :

55 000 euros ; cinquante-cinq mil euros

pour l'acquisition des biens immobiliers leur appartenant sis au hameau de Chevigny, 14 rue Jean-de-Réôme, respectivement cadastrées B 816, B 817, B 819, B 821, B 822, B 823 et ZL 19.

III) DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME DE MONSIEUR GEORGES LEGUY

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur Georges Leguy relative à une demande de certificat d'urbanisme concernant la parcelle cadastrée ZP 27 sise 3 route de Vic-de-Chassenay, route départementale N°9 dont il est propriétaire, conformément à l'article L 111-1-2 et plus précisément son alinéa 4,

- considérant l'intérêt pour la commune de remédier à l'extrême pénurie de terrains à bâtir afin de faire face à la demande nourrie de porteurs de projets immobiliers et ainsi de participer à la relance de la construction,

- considérant qu'une construction d'habitation a été autorisée sur la parcelle ZP 29 immédiatement contiguë à la parcelle du demandeur,

- considérant que d'autres bâtiments se trouvent à proximité de la parcelle ZP 27, ferme de Leurey sur la commune de Millery, Hostellerie de l'Auxois sur la commune contiguë de Semur-en-Auxois,

- considérant que la parcelle ZP 27 est desservie par la voirie et une adduction d'eau potable,

- considérant la présence d'un poteau électrique, situé en rive de parcelle ZP 29, supportant une ligne électrique basse tension,

décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la demande de certificat d'urbanisme exprimée par Monsieur Gorges Leguy.

Informations diverses :

- Le montant de la **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement** qui sera versé à la commune s'élève à **6 288.19 €**
- **Moto-cross du télégraphe** : suite aux travaux effectués, une **demande d'homologation** a été déposée. Le maire a donné un **avis positif**. Une visite sur site aura lieu prochainement au préalable à la réunion de la Commission Départementale de la Sécurité Routière le 28 mai prochain.
- Les agents verts ont terminé la **restauration de la cage d'escaliers** conduisant au logement communal de Chevigny.
- Les Pépinières de Plombières ont réalisé les **plantations dans tous les hameaux**.
- **Arrêté préfectoral du 20 mars 2015** portant modification des statuts de la CCS (aménagement et entretien de la piscine d'Epoisses).
- **Déploiement du très haut débit** : Courrier du Président du Conseil général nous informant « *qu'après examen attentif de cette demande et au regard des importantes difficultés de connexion internet que vous m'avez relayées, je tenais à vous informer que j'ai demandé à mes services d'intégrer votre commune à la phase prioritaire du Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique* ».

Séance levée à 21h00